

MOTION des personnels de l'IEP de Bordeaux

sur les réformes dans l'Enseignement supérieur et la Recherche

Nous, personnels d'enseignement et/ou de recherche, administratifs et techniques à l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, nous étant réunis en Assemblée générale le 3 février 2009 et ayant examiné les réformes visant actuellement l'exercice de nos missions :

- réaffirmons la dignité et l'utilité sociale de la production et de la diffusion des savoirs indépendamment de tout objectif de compétitivité ainsi que la spécificité de l'organisation et des moyens qu'elles requièrent
- affirmons le caractère unitaire de notre mobilisation, notre égale considération pour l'enseignement et pour la recherche et notre égale volonté de garantir les meilleures conditions de leur exercice dans le cadre des statuts de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- adoptons les résolutions suivantes :

1) S'agissant du projet de modification du décret relatif au statut des enseignants-chercheurs, des réformes visant à priver les Etablissements publics à caractère scientifique et technique de leur fonction de pilotage de la recherche pour en faire de simples agences de moyens, de l'adoption du Contrat doctoral et de la suppression de fait des rares possibilités d'évolution des PRAG vers la recherche, nous désapprouvons que ces évolutions soient conduites dans un déficit systématique de concertation avec les personnels concernés et demandons qu'elles soient renégociées avec eux.

2) Constatant que les dispositions du projet de modification du décret relatif au statut des enseignants-chercheurs visant à la modulation des obligations de service s'accompagnent d'un plan de suppressions de poste d'enseignant-chercheur, de précarisation des non-titulaires (suppression des post-docs CNRS, recours massif aux vacances) et de la captation des crédits des EPST pour revaloriser les activités de recherche dans l'université (chaires CNRS), nous dénonçons l'alourdissement global des charges d'enseignement qui en résultera pour la majorité des enseignants-chercheurs et revendiquons un plan pluri-annuel de créations nettes de postes statutaires pour enfin assurer un taux d'encadrement satisfaisant dans l'enseignement tout en disposant de ressources humaines suffisantes pour assurer le développement de la recherche. Nous dénonçons la précarisation des BIATOSS par la multiplication des CDI et CDD hors fonction publique sur fonds propres des universités « autonomisées » et refusons qu'ils soient la variable d'ajustement de la gestion managériale de l'Université.

3) S'agissant de la modulation des obligations de service, nous dénonçons la réforme proposée : d'une part, elle met les enseignants-chercheurs en concurrence sous la menace de surcharges d'enseignement « punissant » ceux qui sont peu impliqués dans la recherche sans considération pour les différences entre disciplines et pour l'inégale répartition des moyens de recherche ; d'autre part, elle instaure des procédures relevant de la décision discrétionnaire du seul président d'université ou directeur d'établissement.

4) Alternativement, nous soutenons la possibilité d'une modulation des obligations de service au cours de la carrière de chaque enseignant-chercheur dans des conditions négociées dans le respect des besoins des établissements et dans le cadre de procédures régulées par une instance disciplinaire ou interdisciplinaire professionnellement compétente, c'est-à-dire composée majoritairement ou exclusivement d'enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs.

5) Soucieux de la crédibilité que nous dénie le discours du président de la République sur la recherche et l'innovation du 22 janvier 2009, nous nous engageons à promouvoir dans notre établissement et dans les instances où nous aurions à siéger les critères d'excellence professionnelle dans les décisions qui ont à y être prises (recrutement, évolution des carrières, répartition des moyens, évaluation...) et à dénoncer les décisions en contradiction avec ces critères.

6) Soucieux de nos missions, de la respectabilité de nos métiers et de notre place dans la société, nous nous engageons à informer les étudiants des actions que nous mènerions contre les réformes actuellement engagées et à leur en expliquer les motifs, à nous concerter avec eux ; nous affirmons notre volonté d'informer le grand public sur ces motifs par tous les moyens disponibles.

7) Solidaires des collègues et des établissements mobilisés dans la contestation des réformes actuellement engagées, nous soutenons leur action tout en appelant l'ensemble des personnels concernés à formuler des propositions de réforme favorables à l'exercice de nos missions car nous pensons que le fonctionnement actuel des institutions universitaires et de recherche n'est pas non plus satisfaisant.

8) Nous approuvons les deux motions adoptées le 22 janvier 2009 par la Coordination nationale des universités et affirmons la volonté de nous associer aux autres initiatives qu'elle pourrait prendre pour obtenir le retrait des réformes contestées

Motion n°1 :

La coordination nationale, réunie ce jeudi 22 janvier 2009, condamne la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche, la précarisation des personnels de toutes catégories, notamment au travers de l'individualisation des carrières, de la mise en place du nouveau contrat doctoral et des suppressions d'emplois, exige le rétablissement des postes supprimés, un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et les grands organismes de recherche, et soutient les mobilisations en cours.

Elle déclare que si le ministère ne retire pas, sans préalable :

1) le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs

2) la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré

l'université française se mettra en grève totale, reconductible et illimitée : le 2 février 2009 l'université s'arrête.

Unanimité moins 3 voix contre

Motion n°2 :

La coordination nationale a également voté l'appel immédiat à la rétention des notes, la non transmission des maquettes de formation des enseignants du premier et du second cycle et le soutien aux mouvements de grève qui ont déjà commencé ainsi que l'appel au renforcement de la mobilisation dans tous les établissements.

Pessac, le 3 février 2009

NOM, prénom, statut

BALANS Jean-Louis, MCF
BARBIER Martine, Adjoint Administratif
BATTISTELLA Dario, PU
BERNY Nathalie, MCF
BERTRAND Gilles, MCF
BLED Amandine, ATER
BONCOURT Thibaud, Allocataire-moniteur
BURCHIANTI Flora, Doctorante
CAHEN Michel, CR CNRS, directeur-adjoint
du CEAN
CAMPAIN Marie, Allocataire-Monitrice
CAMPO Hervé, MCF
CHARTON Hélène, CR CNRS
CHIVALLON Christine, DR CNRS
DECHEZELLES Stéphanie, Post-doctorante,
enseignante vacataire
DEMANGE Elise, ATER
DESLAURIER Christine, CR IRD, chargée
d'enseignement à l'IEP
DUCOURNAU Maryse, Assistante de gestion
FNSP
DUFY Caroline, Professeur agrégée
FOUCHER, Vincent, CR CNRS
FOURCHARD Laurent, CR FNSP
GAYRAUD Laure, Ingénieur d'études
GRAY Jane, Professeur agrégée
GUINAUDEAU Isabelle, Allocataire de
recherche
HUBRECHT Hubert, PU
ITCAINA Xabier, CR CNRS
JAN Pascal, PU, vice-président du Cercle des
constitutionnalistes
LAPOUBLE Jean-Christophe, MCF,
Directeur des études du CPAG
LEFEBURE Pierre, MCF
LIROU Jean-Claude, Adjoint administratif

MARTIN Denis-Constant, DR FNSP
MARZA Trinidad, Documentaliste
MAZE Camille, ATER (doctorante CMH /
ETT)
MAZIERES-VAYSSE Adrien, Allocataire-
moniteur
MOHORADE Leslie, Allocataire-monitrice
MONLEZUN Joël, Professeur EPS
N'DIAYE Marième, Allocataire-monitrice
NAKANABO DIALLO Rozenn, Allocataire-
monitrice
PAGOLA Stella, Secrétariat / gestion des
parcours de Master
PALARD Jacques, DR CNRS
PAPATHANASSIOU Paul, Professeur
agrégé
PELLEN Cédric, ATER
PICCO Dominique, MCF Bordeaux 3,
correcteur du concours d'entrée
QUANTIN Patrick, DR FNSP
RITAINE Evelyne, DR FNSP
ROUMILLY Anny, assistante
RÜCKERT Andrea, Professeure agrégée
SADRAN Pierre, PU
SOUBIRON Aude, ATER
SZYMCZAK David, PU
TALIANO-DES-GARETS Françoise, PU
THIRIOT Céline, MCF
VIGNATI Elizabeth, Ingénieur de recherche
CNRS
VIGOUR Cécile, CR CNRS
VIVES Jacqueline, Assistante ingénieure
CNRS

Signatures à jour du 5 février 2009